Société Historique de Tourrettes

Bulletin N°9
Janvier 2015

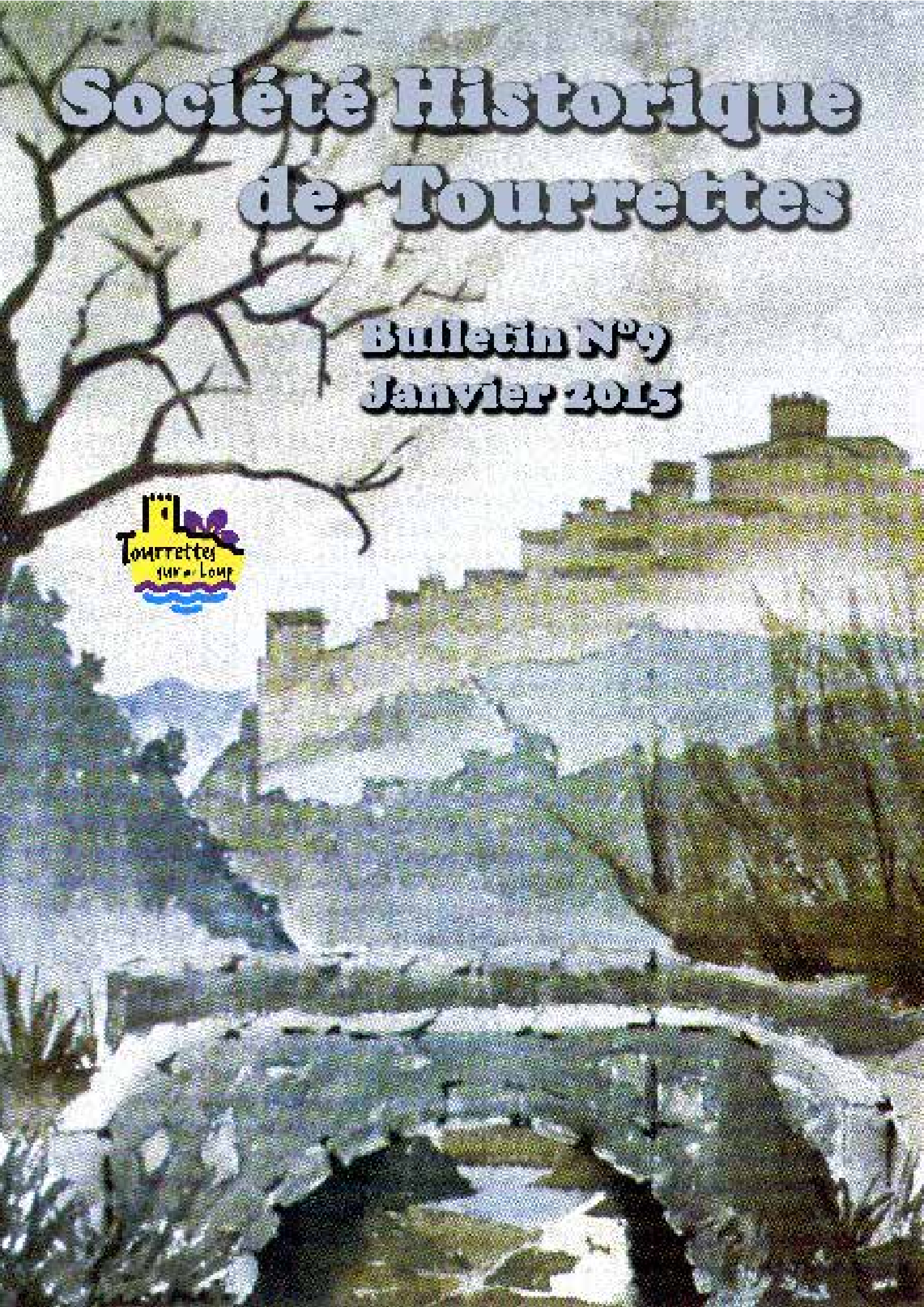

En couverture (1987)

Aquarelles de Maurice Négrié

La SHT serait heureuse de recevoir vos remarques et suggestions.
De même tout témoignage sera le bienvenu.
Contact : damien.bagaria@orange.fr

Ce fascicule est disponible sur le site WEB de la SHT.
La version papier est en vente à la Presse les Violettes au prix de 2 €.

Adhésion SHT, cotisation annuelle 10€

Editeur
Société Historique de Tourrettes

http://shtourrettessurloup.com

Graphisme et mise en page : Claude Wucher

Sommaire

La construction du Monument aux Morts page 4

Le jeu de paume à Tourrettes dans les années 20 page 11

Vente du «Grand Jardin»sous la révolution page 12

Maurice Négrié page 16

Les eaux fortes de Charles Jaffeux page 18

Tourrettes vu du ciel page 20

Editorial

En préambule le bureau de la SHT souhaite à toutes et à tous une belle et bonne année 2015. Nous espérons pour notre part que nous continuerons à gagner de nouveaux lecteurs intéressés par la petite histoire de notre village.

Nous sommes peu nombreux dans le comité de rédaction et le temps nous manque parfois pour conduire nos recherches. Pour nous aider nous avons « commandé » à quelques tourrettans des articles et nous pensons les publier dans les prochains numéros.

Aussi devant cette difficulté d'élaboration des textes et afin également de conserver le prix de vente actuel, il a été décidé de publier seulement 3 numéros par an. Le prochain numéro paraîtra donc en juin.

Enfin, pour nos 50 adhérents rendez-vous le ***jeudi 26 février à 18h à la Maison Boursac*** *pour l'AG 2015 de la SHT.*

Encore tous nos meilleurs vœux et merci de votre soutien à notre démarche.

Le bureau de la SHT

La patrie - Maurice Négrié (1989)

La construction du Monument aux Morts

Dès le 22 décembre 1918 le conseil municipal vote la délibération qui décide « de l'érection d'un monument commémoratif pour rendre hommage aux habitants de la commune morts au champ d'honneur et perpétuer leurs mémoires[2] ». Au-delà de cette reconnaissance morale du sacrifice d'enfants du village morts pour la France (MPLF), unanimement approuvée par la population, les élus vont devoir définir les modalités pratiques de la réalisation de ce monument. Cette démarche qui sera celle de toutes les municipalités doit répondre essentiellement à quatre questions : le type de monument, le lieu où il s'élèvera, le financement et la liste des « MPLF » à inscrire.

Devant la ferveur manifestée pour ériger ces monuments l'État va « canaliser » les actions en édictant une circulaire fixant le chemin à suivre pour obtenir l'autorisation préalable à la réalisation de tout projet.

Une commission départementale est chargée d'examiner les projets[3] ; des tensions naîtront avec les communes car parfois elle aura tendance à être trop stricte dans l'application des textes.

Ce fut le cas avec le projet de Tourrettes qui n'avait pas été réalisé par « un homme de l'art »[4] selon ces autorités. Le modèle proposé et qui sera finalement validé par la préfecture est un obélisque classique, d'une facture sobre sur lequel sont fixées des plaques de marbre gravées des noms des MPLF et au sommet duquel est inscrit dans la pierre « PRO PATRIA ».

Le choix du site fit l'objet d'une concertation avec les familles des défunts : « Ce monument sera élevé au centre du terrain situé au nord de l'église et attenant à la place publique servant autrefois de cimetière[5]. Cet emplacement a été choisi en accord avec les familles des soldats tombés à l'ennemi »[6].

[2] Archives départementales 06 cote 2 O 1185

[3] Circulaire 17 du Ministère de l'intérieur, complétée en juin 1921 pour interdire les monuments « en série »

[4] AD 06 cote 2 O 1185

[5] Transfert du cimetière sur le site actuel effectué en 1895 voir tome 1 « Tourrettes en son pays » Nicole Andrisi

[6] Délibération du conseil municipal du 24 décembre 1919 AD 06 cote 2 O 1185

Il existe un consensus, ce symbole efface toutes les rivalités politiques, religieuses, sociales ; l'hommage aux héros est charnel et mystique à la fois. Le monument de type « républicain » est érigé à côté de l'église où la majorité de ces morts ont vécu les étapes de leur vie chrétienne, et « s'enracine » dans la terre où reposent ceux qui ont « fait » Tourrettes.

La question du financement va très vite être critique. A l'instar de nombreuses communes, la municipalité lance une souscription publique qui sera clôturée le 1er avril 1920. Elle aura permis de recueillir 2035,75 francs, les dons allant de 0,5 à 106 francs. La liste[7] des souscripteurs comporte 229 noms. Toutes les familles de Tourrettes apparaissent et le montant du don correspond souvent à la position sociale.

Les parlementaires, député et sénateur, ont aussi apporté leurs contributions. **Charles Pathé** l'un des pionniers de l'industrie cinématographique en France, possédant une propriété aux Valettes, est inscrit pour un don de 50 francs. Les sommes les plus importantes sont un don anonyme de 100 frs et celui du syndicat agricole de Tourrettes d'un montant de 106 frs. Cette participation traduit bien l'adhésion de l'ensemble de la population à la démarche ; tous les habitants se sentent impliqués et le monument sera le leur. L'estimation initiale du coût des travaux était de 2500 francs[8]. Il semblait donc qu'entre la souscription et les 500 francs votés immédiatement lors de la séance du 22 décembre 1918, la dépense était couverte. En effet, le Maire avait passé un traité de gré à gré avec **Monsieur Voisen**, tailleur de pierres à Vence pour ce montant.
« Le sieur Voisen s'engage à livrer les travaux sur place sans que la commune n'ait aucun frais à supporter pour le transport des pierres. Le payement aura lieu dés que le présent traité aura été approuvé par le Préfet, au moyen du produit de la souscription publique qui sera complétée le cas échéant par les soins de la commune »[9].
La dépense consistait en la construction du monument proprement-dit (2100 frs) et en l'installation d'une plaque de marbre avec les noms gravés (400 fr).

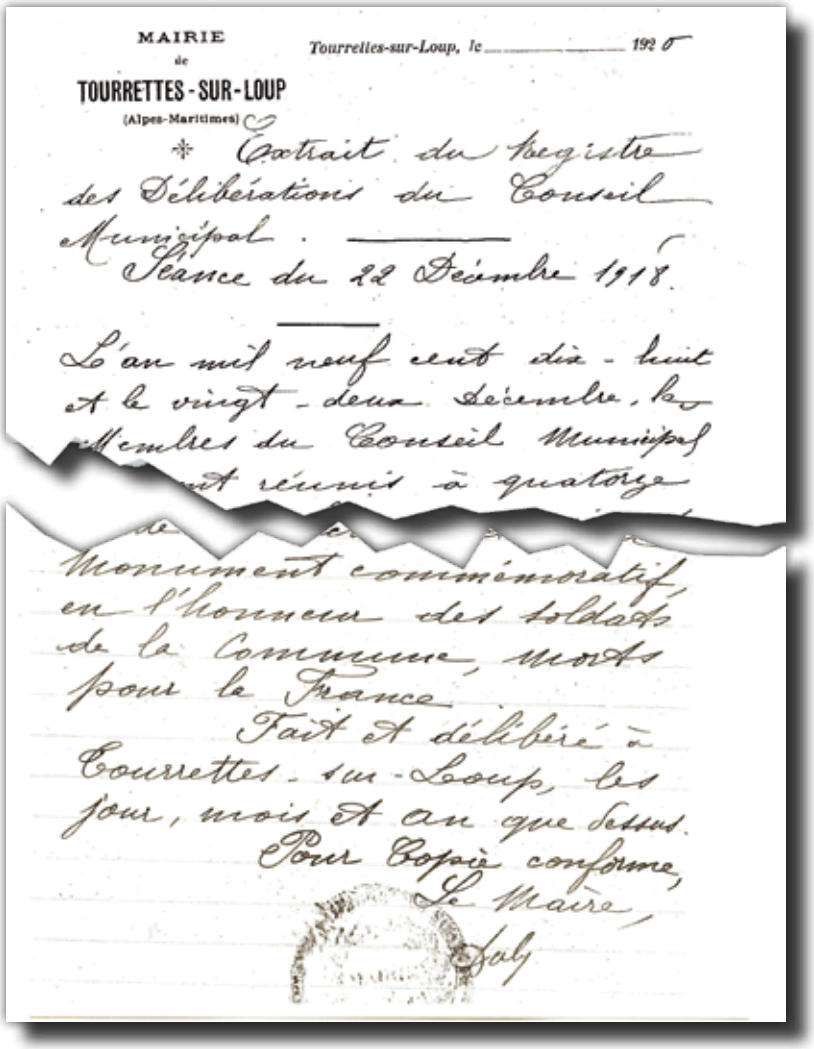
MAIRIE de TOURRETTES-SUR-LOUP (Alpes-Maritimes)

Tourrelles-sur-Loup, le _____ 192 5

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Séance du 22 Décembre 1918.

L'an mil neuf cent dix-huit et le vingt-deux décembre, les Membres du Conseil Municipal [illegible] réunis à quatorze [illegible] Monument commémoratif en l'honneur des soldats de la Commune, morts pour la France.

Fait et délibéré à Tourrettes-sur-Loup, les jour, mois et an que dessus.

Pour Copie conforme,
Le Maire,
Joly

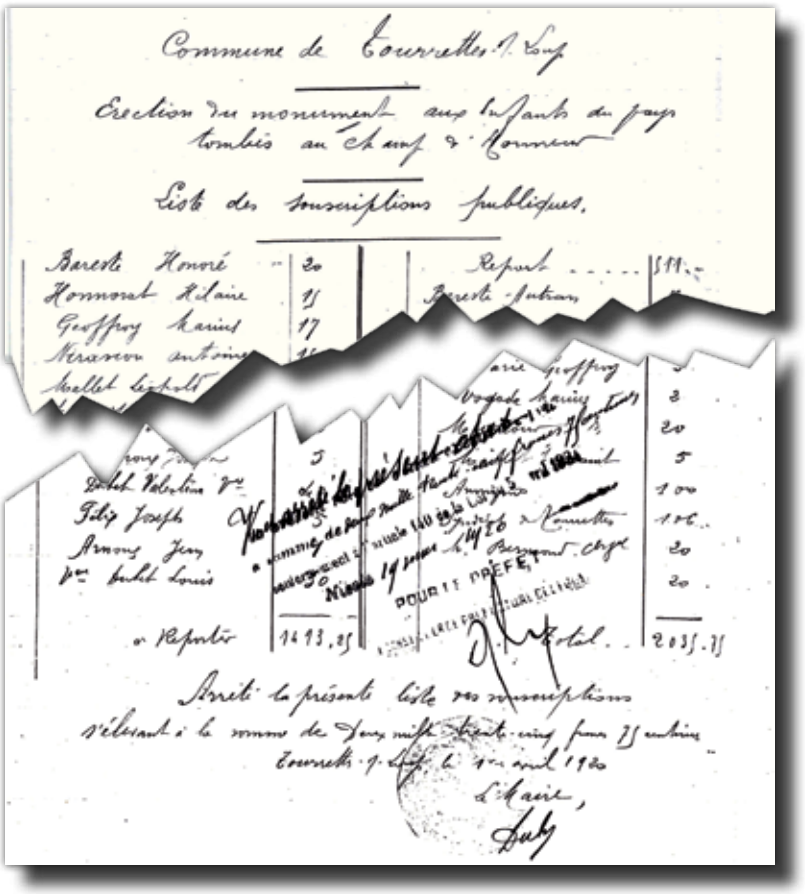
Commune de Tourrettes-s/Loup

Erection du monument aux enfants du pays tombés au Champ d'Honneur

Liste des souscriptions publiques.

Barrete Honoré	20	Report	511.-
Hommont Hélène	15	Barrete Antoine	
Geoffroy Marius	17		
Nicaron Antoine	[illegible]	[illegible] Geoffroy	5
Mallet Théophile		Voyade Marius	3
[illegible]		[illegible]	20
[illegible]	5	[illegible]	5
Dalet Valentine Vve	[illegible]	[illegible]	100
Foly Joseph	[illegible]	[illegible]	106
Simons Jean	[illegible]	[illegible]	20
Vve Dalet Louis	[illegible]	[illegible]	20
a Reporter	1413.25	Total	2035.75

Arrêté la présente liste des souscriptions s'élevant à la somme de Deux mille trente-cinq francs 75 centimes.
Tourrettes-s/Loup le 1er avril 1920
L'Maire,
Joly

[7] AD 06 cote 2 O 1185
[8] Délibération du conseil municipal du 2 avril 1920 AD 06 2 O 1185
[9] AD 06 cote 2 O 1185

Cette estimation sera dépassée comme cela est souvent le cas pour de telles actions. Une seconde plaque de marbre, des travaux de soutènement plus importants, une grille, l'aménagement végétal, l'installation de quatre obus[10] et d'un obusier de tranchée[11] qui complètent l'ensemble, augmenteront très notablement le coût. L'examen des livres de comptes de la commune pour les années 1920/1921 indique une dépense totale de 2800 francs.

Le dernier point fut le plus sensible à traiter pour la municipalité : la liste des noms à graver sur les plaques de marbre. En effet, une grande liberté fut laissée par l'État. Les hommes morts au combat ou des suites de leurs blessures étaient bien sûr retenus[12], mais les familles avaient «leur mot à dire». Le choix de la commune dont le monument porterait le nom du tué pouvait varier. Si c'était un célibataire la plupart du temps la commune retenue était celle des parents ou du lieu de naissance. Par contre pour un homme marié, soit il s'agissait du lieu de son domicile au moment de la mobilisation, soit de l'endroit où sa veuve s'était retirée après la guerre. Parfois des conflits se firent jour pour ce motif entre la femme du tué et ses parents[13].

A Tourrettes, contrairement au Monument du Cros- de-Cagnes par exemple, les italiens natifs ou habitants le village, tués au combat dans l'armée italienne n'ont pas été inscrits[14].

Jean Lucciola illustre cette problématique ; né à Gourdon, il habitait Tourrettes à la mobilisation et son nom se retrouve sur les monuments aux morts des deux communes.

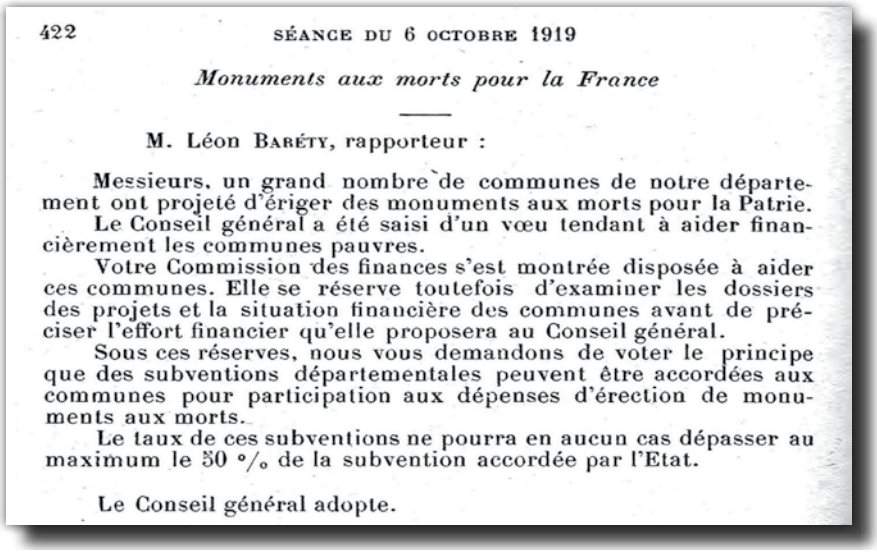

422 SÉANCE DU 6 OCTOBRE 1919

Monuments aux morts pour la France

M. Léon Baréty, rapporteur :

Messieurs, un grand nombre de communes de notre département ont projeté d'ériger des monuments aux morts pour la Patrie.

Le Conseil général a été saisi d'un vœu tendant à aider financièrement les communes pauvres.

Votre Commission des finances s'est montrée disposée à aider ces communes. Elle se réserve toutefois d'examiner les dossiers des projets et la situation financière des communes avant de préciser l'effort financier qu'elle proposera au Conseil général.

Sous ces réserves, nous vous demandons de voter le principe que des subventions départementales peuvent être accordées aux communes pour participation aux dépenses d'érection de monuments aux morts.

Le taux de ces subventions ne pourra en aucun cas dépasser au maximum le 50 % de la subvention accordée par l'Etat.

Le Conseil général adopte.

Le cas de **Julien Duhet** en est également un exemple. Ses parents, originaires de l'Isère, se sont installés à Tourrettes avec ses deux frères et lui résidait à Gréolières. Son frère Émile, marié à une tourrettane, fut comme lui tué à l'ennemi[15]. Son frère aîné Louis, élu Maire du village en 1920, fera inscrire les noms des deux frères sur le monument à Tourrettes. Longtemps les recherches concernant le soldat **Julien Duhet** furent infructueuses car à l'époque il arrivait parfois que l'état civil des individus soit mal rédigé.Sa famille portait le nom de **Dhuel Pompé**[16]. Dans les documents trouvés à Tourrettes, ce nom va évoluer en **Duhuel**[17] puis en **Duhet**. Mais à Gréolières il n'y aura pas d'erreur et l'acte de décès qui reprend les termes de la fiche individuelle rédigée par l'officier trésorier du 23e BCP porte bien le nom de Dhuel Pompé. Par contre sur le monument de Tourrettes il est inscrit sous le même nom que son frère : **Duhet.**

Un autre exemple, le Commandant **Joseph Serraire**, né à Tourrettes en 1850 et décédé le 31 octobre 1914, est inscrit sur le monument aux morts de Saint-Paul, commune où il résidait.

[10] L'Etat disposant de stocks de munitions importants procède à leur liquidation
[11] Les trophées ennemis sont aussi proposés aux communes
[12] Fiches individuelles sur le site « Mémoire des Hommes »
[13] Certains exemples existent où il existe trois monuments différents avec le même nom, outre les 2 cas évoqués un troisième concerne la commune de naissance du mort
[14] Sous l'inscription Armées Alliées..
[15] L'acte de décès figure sur le registre d'état civil de Gréolières.
[16] Etat civil de la commune de Pommiers (38).
[17] Recensement de 1911

Sur le brouillon de liste des noms à porter sur les plaques établi par le Maire le 3 octobre 1920 apparaît le nom de **Mouton François**[18] qui ne sera jamais gravé. Originaire du hameau de Pont du Loup, sa famille comme d'autres, s'est tournée vers Le-Bar-sur-Loup et a demandé l'inscription sur le monument de ce village.

Deux noms sur le monument ne sont pas répertoriés comme MPLF dans les fichiers du site « Mémoire des Hommes[19] » et un troisième s'est tué au cours d'une permission. Cependant les élus ont voulu les associer à leurs camarades. L'un est mort en 1920 des suites des mauvais traitements et des privations endurées pendant sa captivité, le second -cité et blessé- décède en 1917 par accident pendant une permission. Le dernier cas est moins caractéristique car, classé service auxiliaire, il meurt début août 1914 dans le Var quelques jours après avoir rejoint son poste. Le choix de ces noms à faire figurer fut parfois l'objet d'âpres discussions car tendance politique, religion et rancœurs accumulées resurgirent dans le débat.

La gravure aussi a fait l'objet d'un choix. Selon les monuments la liste se décline chronologiquement avec la date du décès (monument de Gourdon), d'autres par ordre alphabétique. Dans ces deux cas il peut également être précisé le grade des combattants. A Tourrettes ce fut l'ordre alphabétique qui fut retenu avec un regroupement en fin de liste des disparus. La seconde plaque reprenait les trois décédés évoqués précédemment et les deux frères **Bailet**. Deux questions se posent. D'abord pourquoi ces derniers ne sont ils pas répertoriés dans la liste principale ? Ensuite quand on regarde une carte postale ancienne, on constate que la plaque côté nord porte une inscription « n'oubliez pas.... » alors que sur celle côté ouest, est inscrit « à la mémoire ». L'on remarque également que cinq noms sont gravés. Aujourd'hui cette plaque ne porte plus que quatre noms[20] et que le texte « en chapeau » a été modifié.

A Tourrettes, contrairement à d'autres communes du département[21], il n'y a pas de plaque commémorative à l'intérieur de l'église pour honorer les enfants du pays. Dans certains villages, une partie de l'église est spécialement aménagée avec par exemple la réalisation d'une chapelle dédiée[22].

Il convient de souligner que la municipalité qui conduit le projet à son terme n'est plus celle qui l'a initialisée.

En effet le 4 janvier 1920 se déroulent des élections municipales. Il y a 259 inscrits et déjà la participation n'est pas très importante, 98 votants et 97 suffrages exprimés. Le maire élu est Louis Duhet, il dispose d'un conseil de 11 membres, la majorité des conseillers sont des combattants de la grande guerre. La liste est la suivante : Blacas, Briquet, Rapet Jean, Isnard François, Bourrelly Louis, Bonnet, Gazagnaire Léopold, Cresp Joseph, Taulane Joseph, Poma et Tropini.

RÉGION

NOS MAIRES ET ADJOINTS

M. le Dr R. LAUGIER, Maire de Saint-Vallier — M. BLANGART, Maire de Gourdon — M. DUHET, Maire de Tourrettes-s.-Loup

[18] Il repose dans le carré militaire de Bucy le Long dans l'Aisne

[19] Isnard, Girault et Spinelly

[20] Le nom de Bailet Bernardin a été supprimé

[21] A Bélvédère par exemple, une plaque de marbre, avec pour la majorité des morts une photo en médaillon, est apposée sur le mur de droite de l'église.

[22] Les noms des 2 frères Bailet sont gravés sur la plaque située dans l'église de La Colle-sur-Loup (leurs parents s'étaient installés dans ce village)

L'INAUGURATION

Jeudi 15 août 1929, cela fait presque 15 ans jour pour jour que les unités du XVe Corps (les régiments et bataillons des Alpes-Maritimes) étaient engagées en Lorraine. A Tourrettes, dès le matin dans la cour du groupe scolaire, Monsieur et Madame Donati orchestrent les préparatifs de la cérémonie d'inauguration du Monument aux Morts du village.

Si dans les autres communes du département, en ce jour de la Sainte-Marie, les habitants vivent avec joie les romérages et les bals, à Tourrettes c'est l'émotion qui prévaut car la population est rassemblée pour honorer les enfants du pays tombés pendant la grande guerre.

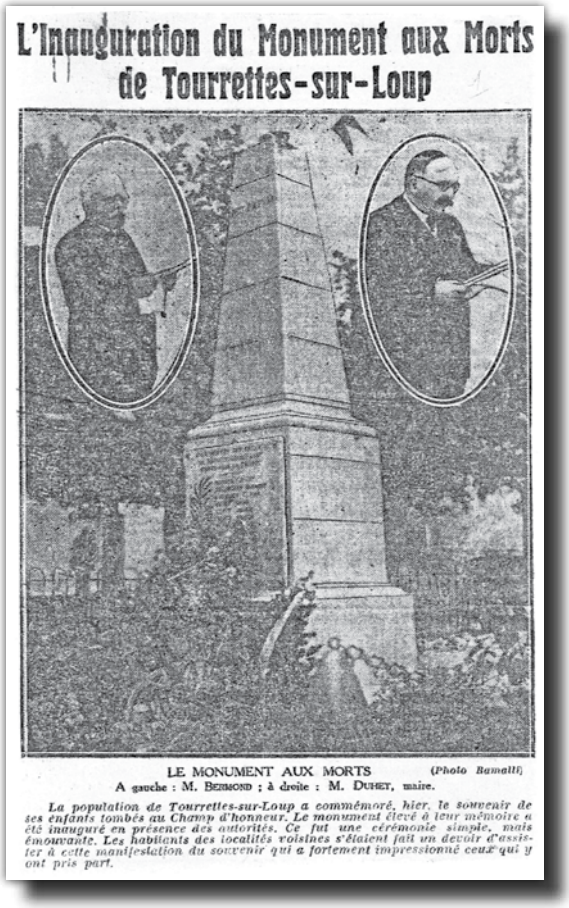

L'Inauguration du Monument aux Morts de Tourrettes-sur-Loup

LE MONUMENT AUX MORTS (Photo Ramelli)
A gauche : M. Bermond ; à droite : M. Duhet, maire.

La population de Tourrettes-sur-Loup a commémoré, hier, le souvenir de ses enfants tombés au Champ d'honneur. Le monument élevé à leur mémoire a été inauguré en présence des autorités. Ce fut une cérémonie simple, mais émouvante. Les habitants des localités voisines s'étaient fait un devoir d'assister à cette manifestation du souvenir qui a fortement impressionné ceux qui y ont pris part.

On peut s'étonner de cette date, si éloignée de celle de la réalisation du Monument, alors que pour de nombreuses autres localités du département, les inaugurations se déroulèrent en 1921 (Cros-de-Cagnes, La Turbie, Contes) en 1922 (La Colle, Saint-Jeannet, Châteauneuf, Cagnes) ou 1923 (Vallauris, Mandelieu). Pourquoi ? Il n'a pas été possible de retrouver les causes d'un tel décalage.

Dans la cour de l'école, les enfants se rangent aux ordres de leurs maîtres et maîtresses. Les drapeaux des associations avec leurs Présidents se préparent :

Ceux de Vence : Mutilés et réformés (Louis Lombard président), Médaillés Militaires (Thomas Bartoli président), Combattants de la Grande Guerre (Joseph Ourdan président)

Ceux de Tourrettes : La jeunesse de Tourrettes (Auguste Isnard président), les Anciens Combattants (Félix Mallet président), le Cercle des Vrais Amis (Joseph Stable président).

Le drapeau de la Mairie, porté par Ernest Taulane, se joint à eux.

Le détachement du 18e BCA de Grasse aux ordres du sergent-chef Laborie est au repos en attente du départ.

Les personnalités autour du Maire Louis Duhet et des membres du conseil municipal[23] discutent. Le Préfet et le Président du Conseil Général se sont excusés, ils sont représentés par le conseiller général du canton M. Joseph Bermond.

M. Maurin représente M. Charabot sénateur. M. Jules Fayssat, ancien député, avocat à la Cour d'Appel de Paris, le Capitaine Hermann Commandant la Place de Grasse, M. Bernard Premier adjoint de Vence, M. Asselin Officier de paix principal à Nice, M. Pellegrin notaire au Bar et M. Voisen qui a édifié le monument sont également présents. De nombreuses familles sont aussi rassemblées autour des édiles.

[23] Hypolite Rapet et Flayol adjoints, Colomb, Briquet, Malet, Geoffroy, Taulane, Isnard, Poma, Joseph Cresp et Cavalier adjoint Pont du Loup